

Séance du conseil du 15 septembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 15 septembre 2021, à 11 h 30, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	906	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 335	1	Marc Simoneau
Lyster	1 592	2	Sylvain Labrecque
Notre-Dame-de-Lourdes	744	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 646	2	Alain Dubois (<i>à partir du point 5.4</i>)
Plessisville	6 642	5	Martin Nadeau, représentant
Princeville	6 356	5	Gilles Fortier
Sainte-Sophie-d'Halifax	600	1	Marie-Claude Chouinard
Saint-Ferdinand	2 097	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	529	1	Donald Lamontagne
Villeroy	473	1	---

Formant quorum sous la présidence de M. Mario Fortin, préfet et maire de la ville de Plessisville.

M. Éric Chartier, maire de la municipalité de Villeroy, est absent.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^e Simon Moffatt-Fréchette, greffier.

**La MRC de L'Érable n'étant pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 885-2021 adopté le 23 juin 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), dont celle du maintien d'une distance d'un mètre entre les personnes présentes, ces dernières sont invitées à assister à la séance par le biais d'une diffusion simultanée sur Zoom. L'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Ainsi, une procédure permettant aux citoyens de transmettre leurs questions écrites avant la tenue de la séance a été publiée préalablement sur le site Internet de la MRC et la séance de ce jour est enregistrée et publiée sur le site Internet de la MRC.*

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 18 août 2021 – Procès-verbal – Suivi et adoption
5. Administration
 - 5.1 Logiciel de gestion de projets – Conception et implantation – Autorisation
 - 5.2 Fonds régions et ruralité - Volet 2 – Projet « Sécurisation de l'entrée du domaine Somerset » – Paroisse de Plessisville – Autorisation
 - 5.3 Nouveau centre administratif – Intégration d'une œuvre d'art – Formation d'un comité – Désignation
 - 5.4 Vitrine créative – Contrat avec les fournisseurs – Autorisation
 - 5.5 Dons et commandites – Centre d'action bénévole de L'Érable – Autorisation
 - 5.6 Dons et commandites – La Commanderie de L'Érable – Autorisation
6. Aménagement / Cours d'eau / Travaux forestiers
 - 6.1 Cours d'eau Vallée-Fournier – Paroisse de Plessisville – Travaux d'entretien – Autorisation

Séance du conseil du 15 septembre 2021

- 6.2 Cours d'eau Pinet – Saint-Ferdinand – Travaux d'entretien – Autorisation
- 6.3 Cours d'eau Langlois – Saint-Ferdinand – Travaux d'entretien – Autorisation
- 6.4 Travaux forestiers – Coupe de bois sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de- Lourdes – Appel d'offres sur invitation – Autorisation
- 6.5 Travaux forestiers – Transport de bois sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de- Lourdes – Appel d'offres sur invitation – Autorisation
- 6.6 Travaux forestiers – Coupe de bois sur les terres publiques de Villeroy – Appel d'offres sur invitation – Autorisation
- 6.7 Travaux forestiers – Transport de bois sur les terres publiques de Villeroy – Appel d'offres sur invitation – Autorisation
- 7. Finances
 - 7.1 Rapport des déboursés de la MRC – Approbation
 - 7.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie – Approbation
- 8. Divers
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Mario Fortin, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

2021-09-254

Sur proposition de M. le conseiller Sylvain Labrecque, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

2021-09-255

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en retirant cependant le point suivant :

5.6 Dons et commandites – La Commanderie de L'Érable – Autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 18 août 2021 – Procès-verbal – Suivi et adoption

2021-09-256

ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le conseil le 18 août 2021;

ATTENDU QUE le suivi est fait en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2021 du conseil de la MRC de L'Érable tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Logiciel de gestion de projets – Conception et implantation – Autorisation

2021-09-257

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2021-05-072 adoptée le 4 mai 2021, le comité administratif de la MRC a approuvé l'offre de service de la firme Edgenda pour réaliser un mandat d'analyse détaillée des besoins de la MRC en gestion de projets et définir une solution à implanter;

ATTENDU le rapport final d'analyse détaillée des besoins, daté du 9 août 2021, soumis par la firme Edgenda;

ATTENDU QUE la proposition budgétaire de ladite firme, datée du 27 août 2021, scinde le mandat en trois phases distinctes;

ATTENDU QUE la première phase (réalisation en septembre 2021) comprend la conception de l'application pour le développement économique ainsi que la conversion de l'historique des données avec ICO DSE (Target), le tout au montant 64 800 \$;

ATTENDU QUE la seconde phase (réalisation en février 2022) comprend la bonification de l'application pour supporter la gestion de projets pour les secteurs de tourisme et culture, de l'aménagement du territoire, du développement économique et social et de l'administration, le tout au montant de 24 000 \$;

ATTENDU QUE la troisième phase (réalisation à l'été 2022) comprend l'intégration des projets d'ingénierie via l'API de Nutcache, pour un montant de 7 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service datée du 27 août 2021 de la firme Edgenda au montant de 96 000 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacement;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Administration, via le Fonds d'aide financière aux MRC (COVID-19);

D'AUTORISER le directeur général de la MRC de L'Érable à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Fonds régions et ruralité - Volet 2 – Projet « Sécurisation de l'entrée du domaine Somerset » – Paroisse de Plessisville – Autorisation

2021-09-258

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation met à la disponibilité de la MRC le Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2;

ATTENDU QUE pour encadrer l'utilisation du FRR - Volet 2, la MRC s'est dotée d'une Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2021-2022 et d'un document établissant les Priorités d'intervention pour l'année 2021-2022, lesquels ont été adoptés par le conseil de la MRC par la résolution numéro 2021-04-105;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Plessisville a déposé à la MRC les documents requis pour le projet « Sécurisation de l'entrée du domaine Somerset » et que ce dernier répond aux exigences de la Politique;

ATTENDU QUE le coût dudit projet s'élève à 75 152,19 \$ et que le montant demandé au FRR – Volet 2 est de 60 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'APPROUVER le projet « Sécurisation de l'entrée du domaine Somerset » soumis par la Municipalité de la Paroisse de Plessisville dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2;

D'AUTORISER, selon la disponibilité des fonds de la MRC, le déboursé de 60 000 \$, représentant la contribution demandée au FRR - Volet 2, et ce, selon les modalités inscrites au protocole d'entente qui sera signé entre les parties;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties ou tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Nouveau centre administratif – Intégration d'une œuvre d'art – Formation d'un comité – Désignation

2021-09-259

ATTENDU QUE la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics prévoit qu'un pourcentage du budget de construction d'un bâtiment ou d'aménagement d'un site public doit être dédié à la réalisation d'œuvres d'art précisément conçues pour ceux-ci;

ATTENDU QUE pour l'application de cette politique, le processus de consultation est coordonné par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et qu'il sera assumé par un comité ad hoc spécialement mis sur pied pour le projet de construction d'un nouveau centre administratif de la MRC;

ATTENDU QUE le comité doit être composé de 6 à 7 personnes, comme suit :

1. Représentant de l'organisme propriétaire 2. Représentant des usagers 3. Architecte concepteur	Nommés par le propriétaire
4. Représentant du MCC 5. Artiste spécialiste et président 6. Spécialiste des arts visuels	Nommés par le MCC
7. Observateur (facultatif)	Nommé par le propriétaire

ATTENDU QUE la MRC doit désigner 3 à 4 personnes pour y siéger;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Martin Nadeau, il est résolu :

DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour faire partie du comité ad hoc qui sera mis sur pied par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics en vue de la construction du nouveau centre administratif de la MRC :

- M. Étienne Veilleux (représentant du propriétaire)
- M^{me} Marie-Aube Laniel (représentant des usagers)
- M^{me} Isabelle Beauchamp (architecte du projet)
- Préfet de la MRC (observateur).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- M. Alain Dubois, maire de la municipalité de la Paroisse de Plessisville arrive à ce moment-ci.

5.4 Vitrine créative – Contrat avec les fournisseurs – Autorisation

2021-09-260

ATTENDU QUE dans le cadre des activités de la « Vitrine créative » située au Carrefour de L'Érable, la MRC de L'Érable vend diverses marchandises culturelles, touristiques et agroalimentaires en consignation, et ce, dans le but de faire connaître les artisans, les attraits touristiques et les producteurs agroalimentaires de la MRC;

ATTENDU QUE ces articles sont déposés en consignation;

ATTENDU QUE des contrats sont signés entre les fournisseurs et la MRC de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Alain Dubois, il est résolu :

D'AUTORISER la directrice de Tourisme et Culture à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, les contrats avec les fournisseurs de produits déposés en consignation dans le cadre de la Vitrine créative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Dons et commandites – Centre d'action bénévole de L'Érable – Autorisation

2021-09-261

ATTENDU la demande de commandite soumise par le Centre d'action bénévole de L'Érable (CABÉ), organisme sans but lucratif implanté dans la MRC depuis 1981 et offrant des services abordables à la population des 11 municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE la demande de commandite du CABÉ vise principalement à soutenir le service de la popote roulante et le service d'accompagnement/transport pour les rendez-vous d'ordre médical offerts aux personnes en perte d'autonomie permanente ou temporaire sur tout le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la santé est un secteur d'intervention privilégié par la MRC dans sa Politique de dons et commandites et que les actions qui découleront de cette contribution produiront un impact positif sur la communauté de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER une commandite au Centre d'action bénévole de L'Érable pour une somme de 2 500 \$;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année 2021 – Administration souscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Dons et commandites – La Commanderie de L'Érable – Autorisation

Ce point a été retiré de l'ordre du jour lors de son adoption.

6. Aménagement / Cours d'eau / Travaux forestiers

6.1 Cours d'eau Vallée-Fournier – Paroisse de Plessisville – Travaux d'entretien – Autorisation

2021-09-262

ATTENDU la résolution numéro 138-09-21 adoptée le 7 septembre 2021 par le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville demandant à la MRC de L'Érable de prendre en charge l'entretien du cours d'eau Vallée-Fournier;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1), la MRC de L'Érable a compétence exclusive en ce qui concerne les cours d'eau sur son territoire et qu'elle peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau, lesquels peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

ATTENDU QUE le cours d'eau Vallée-Fournier répond à la définition de cours d'eau au sens de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* et que la MRC a compétence pour y effectuer des travaux d'aménagement et d'entretien;

ATTENDU le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC a évalué les travaux qui doivent être exécutés en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ et conformément aux exigences et recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains concernés par lesdits travaux acceptent d'assumer l'ensemble des coûts afférents aux travaux en proportion de la longueur de leur propriété respective sur les rives du cours d'eau touché par lesdits travaux et d'être facturés en conséquence par la Municipalité de la Paroisse de Plessisville;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour réaliser les travaux pour ce cours d'eau s'élèvent à 3 700 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu :

D'AUTORISER le gestionnaire des cours d'eau à présenter une demande d'autorisation à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) et des règlements en découlant;

D'AUTORISER le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC à mandater un entrepreneur afin de réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau Vallée-Fournier, tels que décrits dans les plans et devis des travaux;

D'AUTORISER le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC à effectuer la gestion, la supervision et le suivi des travaux d'entretien dudit cours d'eau;

D'AUTORISER la MRC à facturer le coût des travaux à la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Cours d'eau Pinet – Saint-Ferdinand – Travaux d'entretien – Autorisation

2021-09-263

ATTENDU la résolution numéro 2021-09-244 adoptée le 7 septembre 2021 par le conseil de la Municipalité de Saint-Ferdinand demandant à la MRC de L'Érable de prendre en charge l'entretien du cours d'eau Pinet (ruisseau Pinette);

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1), la MRC de L'Érable a compétence exclusive en ce qui concerne les cours d'eau sur son territoire et qu'elle peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau, lesquels peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

ATTENDU QUE le cours d'eau Pinet (ruisseau Pinette) répond à la définition de cours d'eau au sens de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* et que la MRC a compétence pour y effectuer des travaux d'aménagement et d'entretien;

ATTENDU le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC a évalué les travaux qui doivent être exécutés en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ et conformément aux exigences et recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains concernés par lesdits travaux acceptent d'assumer l'ensemble des coûts afférents aux travaux en proportion de la longueur de leur propriété respective sur les rives du cours d'eau touché par lesdits travaux et d'être facturés en conséquence par la Municipalité de Saint-Ferdinand;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour réaliser les travaux pour ce cours d'eau s'élèvent à 10 696 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu :

D'AUTORISER le gestionnaire des cours d'eau à présenter une demande d'autorisation à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) et des règlements en découlant;

D'AUTORISER le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC à mandater un entrepreneur afin de réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau Pinet (ruisseau Pinette), tels que décrits dans les plans et devis des travaux;

D'AUTORISER le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC à effectuer la gestion, la supervision et le suivi des travaux d'entretien dudit cours d'eau;

D'AUTORISER la MRC à facturer le coût des travaux à la Municipalité de Saint-Ferdinand, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Cours d'eau Langlois – Saint-Ferdinand – Travaux d'entretien – Autorisation

2021-09-264

ATTENDU la résolution numéro 2021-09-245 adoptée le 7 septembre 2021 par le conseil de la Municipalité de Saint-Ferdinand demandant à la MRC de L'Érable de prendre en charge l'entretien du cours d'eau Langlois;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1), la MRC de L'Érable a compétence exclusive en ce qui concerne les cours d'eau sur son territoire et qu'elle peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau, lesquels peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

ATTENDU QUE le cours d'eau Langlois répond à la définition de cours d'eau au sens de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* et que la MRC a compétence pour y effectuer des travaux d'aménagement et d'entretien;

ATTENDU le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC a évalué les travaux qui doivent être exécutés en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ et conformément aux exigences et recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains concernés par lesdits travaux acceptent d'assumer l'ensemble des coûts afférents aux travaux en proportion de la longueur de leur propriété respective sur les rives du cours d'eau touché par lesdits travaux et d'être facturés en conséquence par la Municipalité de Saint-Ferdinand;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour réaliser les travaux pour ce cours d'eau s'élèvent à 3 782 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER le gestionnaire des cours d'eau à présenter une demande d'autorisation à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) et des règlements en découlant;

D'AUTORISER le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC à mandater un entrepreneur afin de réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau Langlois, tels que décrits dans les plans et devis des travaux;

D'AUTORISER le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC à effectuer la gestion, la supervision et le suivi des travaux d'entretien dudit cours d'eau;

D'AUTORISER la MRC à facturer le coût des travaux à la Municipalité de Saint-Ferdinand, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Travaux forestiers – Coupe de bois sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes – Appel d'offres sur invitation – Autorisation

2021-09-265

ATTENDU QUE la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de L'Érable est arrivée à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le MERN a informé la MRC que la convention était prolongée selon les mêmes modalités, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

ATTENDU QUE cette convention identifie la MRC comme gestionnaire de plus de 3 600 hectares de forêt publique;

ATTENDU QUE dans le cadre des activités d'aménagement forestier, il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la coupe de bois à effectuer sur les terres publiques des municipalités de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne);

ATTENDU QUE cette coupe de bois doit être effectuée entre les mois de décembre 2021 et avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de coupe de bois à effectuer sur les terres publiques des municipalités de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Travaux forestiers – Transport de bois sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes – Appel d'offres sur invitation – Autorisation

2021-09-266

ATTENDU QUE la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de L'Érable est arrivée à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le MERN a informé la MRC que la convention était prolongée selon les mêmes modalités, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

ATTENDU QUE cette convention identifie la MRC comme gestionnaire de plus de 3 600 hectares de forêt publique;

ATTENDU QUE dans le cadre des activités d'aménagement forestier, il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le transport de bois à effectuer sur les terres publiques des municipalités de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne);

ATTENDU QUE le transport de bois doit être effectué entre les mois de décembre 2021 et avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de transport de bois à effectuer sur les terres publiques des municipalités de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Travaux forestiers – Coupe de bois sur les terres publiques de Villeroy – Appel d'offres sur invitation – Autorisation

2021-09-267

ATTENDU QUE la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de L'Érable est arrivée à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le MERN a informé la MRC que la convention était prolongée selon les mêmes modalités, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

ATTENDU QUE cette convention identifie la MRC comme gestionnaire de plus de 3 600 hectares de forêt publique;

ATTENDU QUE dans le cadre des activités d'aménagement forestier, il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la coupe de bois à effectuer sur les terres publiques de la municipalité de Villeroy;

ATTENDU QUE cette coupe de bois doit être effectuée entre les mois de décembre 2021 et avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de coupe de bois à effectuer sur les terres publiques de Villeroy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Travaux forestiers – Transport de bois sur les terres publiques de Villeroy – Appel d'offres sur invitation – Autorisation

2021-09-268

ATTENDU QUE la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de L'Érable est arrivée à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le MERN a informé la MRC que la convention était prolongée selon les mêmes modalités, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

ATTENDU QUE cette convention identifie la MRC comme gestionnaire de plus de 3 600 hectares de forêt publique;

ATTENDU QUE dans le cadre des activités d'aménagement forestier, il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le transport de bois à effectuer sur les terres publiques de la municipalité de Villeroy;

ATTENDU QUE le transport de bois doit être effectué entre les mois de décembre 2021 et avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de transport de bois à effectuer sur les terres publiques de la municipalité de Villeroy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

8.1 Rapport des déboursés de la MRC – Approbation

2021-09-269

Sur proposition de M. le conseiller Sylvain Labrecque, il est résolu de ratifier le rapport suivant des déboursés :

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10903	Francotyp-Postalia (recharge timbres)	55,01 \$
10905	Les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville (FRR)	26 250,00 \$
10906	Ville de Princeville (fonds régional 2020)	91 175,76 \$
10907	Ville de Plessisville (fonds régional 2020)	9 001,54 \$
10908	La Capitale (assurance collective août)	23 284,66 \$
10909	Ministre des Finances (droits annuels barrage)	140,00 \$
10910	M'Latelier de couture (vente vitrine créative)	72,21 \$
10912	Telmatik (support et frais téléphone)	796,67 \$
10913	Municipalité de St-Ferdinand (fonds régional 2020)	42 558,21 \$
10914	Bélitex (rouleaux de papier)	275,48 \$
10915	Isabelle De Blois (projet du bout du monde)	1 237,43 \$
10916	Casa Sophia (FDT - Projets structurants municipaux)	6 800,00 \$
10917	Exploitation R.J.M. inc. (voyages gravier - Forêt)	459,90 \$
10918	Jean Gagné (déplacements - Mentorat)	116,10 \$

Séance du conseil du 15 septembre 2021

10919	Municipalité de Laurierville (dépenses légalisation du cannabis)	781,03 \$
10920	Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax (fonds régional 2020)	13 002,23 \$
10921	Ville de Princeville (cour municipale)	808,82 \$
10922	Ville de Plessisville (dépenses légalisation du cannabis)	621,97 \$
10923	Marie Bélanger (rédaction blogue)	108,00 \$
10924	Nadeau Photo Solution (projet de visite virtuelle)	2 874,38 \$
10927	Ville de Plessisville (location espace collaboratif)	8 072,47 \$
10929	Bernard Gosselin (trappage castors)	180,00 \$
10931	Purolator (messagerie)	5,99 \$
10935	Déchetage de Beauce (déchetage)	206,96 \$
TOTAL :		<u>228 884,82 \$</u>

N^{os} écriture / Dépôt direct – Fournisseurs

		<u>Sommes versées</u>
202100649	ARDECQ (cotisation annuelle)	1 724,63 \$
202100653	Municipalité de Lyster (fonds régional 2020)	24 611,20 \$
202100654	Médial Services-conseils SST (forfait juillet à décembre)	5 757,18 \$
202100655	Municipalité de St-Pierre-Baptiste (fonds régional 2020)	12 802,20 \$
202100656	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	3 023,65 \$
202100659	Agrimécanik (pièces - Parc)	42,63 \$
202100660	CIM (gestion du rôle août)	4 982,25 \$
202100662	Formation Prévention Secours inc. (formation - Forêt)	143,72 \$
202100663	Garage P. Bédard inc. (essence - Forêt et parc)	175,37 \$
202100668	Moto Performance 2000 inc. (réparation VTT)	284,79 \$
202100669	Pneus et Remorques 265 inc. (réparation remorque - Parc)	31,04 \$
202100670	Pro Équipements Sports enr. (location pelle et trailer, lime)	3 531,98 \$
202100672	SBK Télécom (services mensuels juin)	3 137,10 \$
202100673	Services sanitaires Denis Fortier (location toilettes)	388,62 \$
202100674	Sogetel (frais fibre optique)	8 176,92 \$
202100677	Vertisoft (services techniques, Office 365)	1 513,98 \$
202100678	Transdev Québec inc. (entente mai)	23 235,35 \$
202100679	Solutions Notarius inc. (signature électronique)	106,36 \$
202100680	Taxi de L'Érable 2021 enr. (déplacements adapté et collectif)	2 629,05 \$
202100693	9241-6809 Québec inc. (sortie 228 - frais énergétiques)	827,82 \$
202100695	Boni-Soir (essence - Parc)	36,00 \$
202100697	CRECQ (PRMHH)	24 680,18 \$
202100698	Vivaco (divers)	30,75 \$
202100703	Imprimerie Fillion enr. (billets transport)	292,04 \$
202100704	Intelegia (entretien mensuel Drupal)	3 173,31 \$
202100705	Municipalité d'Inverness (dépenses légalisation du cannabis)	450,00 \$
202100707	Municipalité de Lyster (remboursement taxes municipales)	1 435,20 \$
202100708	Mégaburo (lecture compteur)	331,10 \$
202100710	Sylvain Beaudoin (eau)	14,00 \$
202100714	Tourisme Centre-du-Québec (campagne été 2021)	1 034,78 \$
202100715	Municipalité de Villeroy (dépenses légalisation du cannabis)	139,38 \$
202100720	Tomaterie et Compagnie (remboursement kiosque Marché de Noël)	304,69 \$
202100722	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	2 629,45 \$
202100723	Taxi de L'Érable 2021 enr. (déplacements adapté et collectif)	5 731,05 \$
202100737	Autobus Bourassa (entente août)	18 018,54 \$
202100738	Parc linéaire des Bois-Francs (subvention Véloce)	78 050,00 \$
202100741	Transdev Québec inc. (entente juillet)	21 188,89 \$
202100743	Blouin Tardif Architecture (honoraires centre administratif)	29 973,98 \$
202100744	ABTech Services polytechniques (location station robotisée - Ingénierie)	862,31 \$
202100745	Accéo Solutions nc. (renouvellement Acomba)	1 053,01 \$
202100746	Ass. des professionnels en dév. économique du Québec (adhésion)	1 144,00 \$
202100747	Ass. des techniciens en évaluation foncière du Québec (offre d'emploi)	200,00 \$
202100749	CIM (gestion du rôle septembre)	4 982,25 \$
202100750	Clinique d'accompagnement entrepreneurial du Qc (atelier/accompagnement)	4 790,61 \$
202100751	Jean-François Côté (location entrepôt)	1 655,64 \$
202100752	GLS Logistics Systems Canada Ltd (messagerie)	70,10 \$
202100755	Imprimerie Fillion enr. (billets - Transport / carton - Tourisme)	1 593,56 \$
202100758	Ici Médias (publicité - Transport)	2 516,80 \$
202100759	Compagnie Motoparts inc. (estimation réparation outil)	27,59 \$
202100760	Pièces de remorques Blondeau (pièces - Parc)	14,95 \$
202100762	Publicité L'Érable en Or (publicité - Transport)	764,58 \$
202100764	R.D. Lettrage enr. (délettrage autobus)	280,25 \$
202100766	SBK Télécom (services mensuels août)	3 148,60 \$
202100768	Vision Informatique SDM (portable, claviers et souris)	1 649,89 \$
TOTAL :		<u>309 393,32 \$</u>

Séance du conseil du 15 septembre 2021

<u>Transactions via Internet préautorisées – Descriptions</u>		<u>Sommes versées</u>
FIX-08-01	Frais fixes opération d'entreprises	84,00 \$
VWW-08-01	Virement - FLI Covid	150 000,00 \$
RA-08-01	Frais terminal	180,56 \$
RA-08-02	Paie du 18 au 31 juillet 2021 et DAS	123 398,93 \$
RA-08-03	RREMQ	33 147,85 \$
RA-08-04	Frais service de paie	199,34 \$
RA-08-05	Paie de juillet 2021 et DAS	20 778,08 \$
RA-08-06	Frais service de paie	209,50 \$
RA-08-07	Paie du 1 ^{er} au 14 août 2021 et DAS	139 072,02 \$
RA-08-08	Frais service de paie	203,35 \$
RA-08-09	Paie du 15 au 28 août 2021 et DAS	143 338,26 \$
PWW-08-01	Bell - Télécopieur	90,62 \$
PWW-08-02	CARRA	774,10 \$
PWW-08-03	Hydro-Québec MRC	1 575,79 \$
PWW-08-04	CARRA	1 009,03 \$
PWW-08-05	Visa Général	17,00 \$
PWW-08-06	Visa DGA	185,18 \$
PWW-08-07	Bell Mobilité - Cellulaire	311,72 \$
PWW-08-08	Pages Jaunes	9,32 \$
PWW-08-09	Bell - Ligne 800	13,74 \$
TOTAL :		<u>614 598,39 \$</u>

Fonds local d'investissement (FLI)

<u>Transactions via Internet préautorisées – Descriptions</u>		<u>Sommes versées</u>
DT-07-01	FLI-20-10-382	25 000,00 \$
TOTAL :		<u>25 000,00 \$</u>

Fonds local de solidarité (FLS)

<u>Transactions via Internet préautorisées – Descriptions</u>		<u>Sommes versées</u>
DT-06-01	Remboursement capital FTQ	250 000,00 \$
TOTAL :		<u>250 000,00 \$</u>

Fonds d'aide d'urgence aux PME / Aucun déboursé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie – Approbation

2021-09-270

Sur proposition de M. le conseiller Alain Dubois, il est résolu de ratifier le rapport suivant des déboursés en sécurité incendie :

<u>N^{os} de chèques</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10904	L'Intermarché Lyster (repas intervention)	190,16 \$
10911	Purolator inc. (messagerie)	9,29 \$
10921	Ville de Princeville (entraide)	562,55 \$
10925	Ville de Princeville (remboursement subvention formation)	1 859,70 \$
10926	Ville de Plessisville (remboursement subvention formation)	15 019,90 \$
10928	Cantine chez Micheline (repas intervention)	101,50 \$
10930	BMF Équipements (kit pour échelle)	275,94 \$
10931	Purolator inc. (messagerie)	8,45 \$
10932	Ville de Princeville (constat infraction)	152,04 \$
10933	Wurth Canada Limited (vaporisateurs)	139,91 \$
10934	Les Ateliers YRVA inc. (inspection vêtements)	267,60 \$
TOTAL :		<u>18 857,04 \$</u>

Séance du conseil du 15 septembre 2021

<u>N^{os} d'écriture / Dépôt direct – Fournisseurs</u>		<u>Sommes versées</u>
202100661	ENPQ (examen, gestionnaires de formation)	4 875,60 \$
202100664	Garage M.J. Caron & Ass. (essence)	159,98 \$
202100696	Centre d'extincteur SL (recharges)	2 730,86 \$
202100698	Vivaco (divers)	28,59 \$
202100709	Accessoires d'auto illimités (divers)	1 831,76 \$
202100711	Origine SENC (honoraires projet télécommunication - final)	3 391,76 \$
202100712	M ^e Sylvain Beauregard (honoraires)	188,27 \$
202100718	Sani Gear inc. (nettoyage vêtements)	736,86 \$
202100753	ENPQ (examen, inscription)	4 694,79 \$
202100757	Martin & Lévesque inc. (vêtements)	695,92 \$
202100761	Les Pneus PR Itée (réparations)	1 906,49 \$
202100765	Location d'outils Desjardins (piles)	7,99 \$
202100771	Métallurgie des Appalaches (lève-bouteille)	402,41 \$
TOTAL :		<u>21 651,28 \$</u>

<u>Transactions via Internet préautorisées – Descriptions</u>		<u>Sommes versées</u>
PWW-08-01	Esso	158,94 \$
PWW-08-02	Sonic	692,04 \$
PWW-08-03	Promutuel Assurance	619,12 \$
PWW-08-04	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,13 \$
PWW-08-05	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,13 \$
PWW-08-06	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,13 \$
PWW-08-07	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,39 \$
PWW-08-08	Bell Mobilité cellulaire	54,00 \$
PWW-08-09	Shell	608,25 \$
TOTAL :		<u>2 465,13 \$</u>

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

Aucun point n'est ajouté.

9. Période de questions

M. le conseiller Jocelyn Bédard pose la question suivante : Est-ce que M. Alain Dubois donne sa démission du comité organisationnel?

10. Levée de la séance

2021-09-271

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Fortin, préfet

Raphaël Teyssier, secrétaire-trésorier